



**Santé-Sociaux
OCCITANIE**

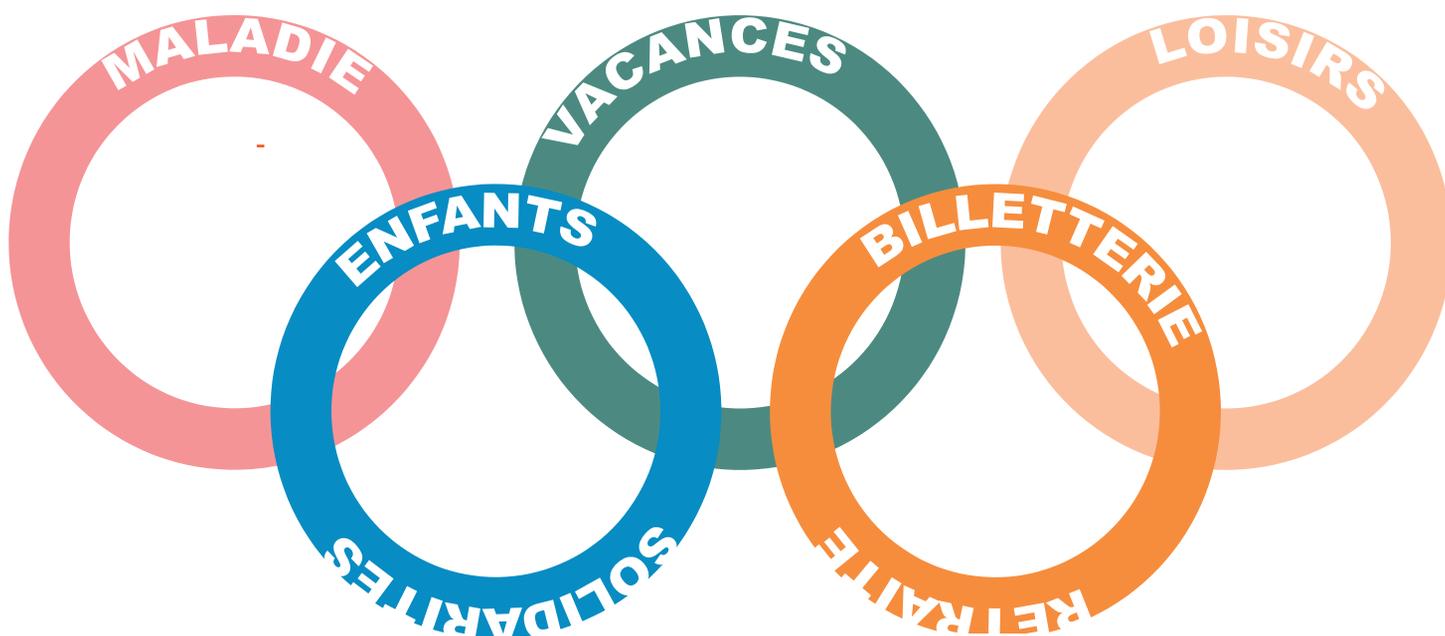
**Les mandatsés CFDT
au**

CGOS

VOUS INFORMENT

PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !



**Si les hospitaliers évoluent,
leur protection sociale
et
leur action sociale
doivent évoluer !**

Scannez
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag
gratuite sur unitag.io/app



SOMMAIRE

Espace agent	p.1
Tranches de QF	p.1
Envoi CGOS	p. 1
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie	p.2-3
Vacances	p. 4
- Vacances Adultes et Famille	
- Chèques Vacances	
- Vacances Prix Mini et Réduit	
Loisirs	p.5
- Titres Culture	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture	
Enfants.....	p.6-7
- Prestation Naissance et Adoption	
- Garde d'enfants et Soutien Scolaire	
- Garde d'enfants de 0 à 6 ans - CESU	
- Prestation Etudes, Education et Formation	
- Sports, Culture et Loisirs Enfants	
- Vacances Enfants et Adolescents	
- Noël des Enfants	
- Prestation Enfants en Situation de Handicap	
Solidarités	p.8-9
- Aides Remboursables	
- Aides Non-Remboursables	
- Fonds Social Logement	
- Fonds Solidarité Familial	
- Prestation Décès	
- Renseignements Juridiques	
- Aide aux actions sociales et collectives	
Avantages.....	p.10
- Avantages Conso	
- Billetterie	
Retraités.....	p.11
- Départ à la Retraite	
- Prestation Annuelle retraités	
Agenda	p.12
La CFDT	p.13

ESPACE AGENT

Il doit être actualisé tous les ans , dès décembre pour ouvrir vos droits de l'année suivante.

Vous pouvez le faire tout au long de l'année.
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

Que vous soyez :

Titulaires / stagiaires

Contractuels (dès votre premier jour de travail)

Retraités

Emplois aidés

Agents en disponibilité d'office pour raison de santé

Agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé

Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)

Apprentis

Personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)



La CFDT a obtenu les mêmes droits pour :

-Les agents à temps partiel

-Les 2 agents d'un couple hospitalier

-Les contractuels dès leur premier jour de travail



La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS pendant le congé parental des agents

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	DE 510,01 A 610	DE 610,01 A 710	DE 710,01 A 810	DE 810,01 A 910	DE 910,01 A 1 060	DE 1 060,01 A 1 295	> à 1 295,01 NON CONNU

ENVOI CGOS

Gagnez du temps : Envoyer vos formulaires de prestations ou transmettre un complément d'information ou adresser un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation CGOS régionale Occitanie :

**Résidence les Verdiers
Bâtiment C & D 209 rue Buffon CS 50005**

34074 Montpellier Cedex 3

Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé longue durée

Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



Maladie ORDINAIRE

Longue Maladie

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts pouvant être continus ou discontinus.
Maladie de LONGUE DUREE Non imputable au service	

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1 an plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement de chaque année.
Maladie de LONGUE DUREE Imputable au service	

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts pouvant être continus ou discontinus.

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
5 ans plein traitement	Aucune
3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts pouvant être continus ou discontinus de chaque année.

AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

Moins de 4 mois de Services		Entre 4 mois et 2 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune	1 mois plein traitement	Aucune
		1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



Entre 2 et 3 ans de Services		3 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune	3 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.	3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement.
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

AGENTS CONTRACTUELS : GRAVE MALADIE

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1ère année : plein traitement	Aucune
2e et 3e année : demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement de chaque année

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	320 €
Tranche 2	280 €
Tranche 3	260 €
Tranche 4	215 €
Tranche 5	120 €
Tranche 6	110 €
Tranche 7	100 €
Tranche 8	80 €

Au plus tard le 31/01/2025

Le justificatif à produire : facture d'hôtels, Croisières, Camping, Club Vacances,

Nouveauté 2024 : location de Van et Camping car

Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de transport collectif AVION, BATEAU, CAR ET TRAIN



Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

VACANCES

CHEQUES VACANCES

QF	TAUX	Abondement CGOS
Tranche 1	45 %	300 €
Tranche 2	40 %	
Tranche 3	35 %	
Tranche 4	30 %	
Tranche 5	25 %	
Tranche 6	20 %	
Tranche 7	15 %	
Tranche 8	10 %	

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne (mensualités de 30 à 150 € de 4 à 12 mois) et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 150€ à 1 800€).

Une seule demande par agent (délai de 16 mois entre 2 commandes).

La **CFDT** a voté pour plusieurs modalités de paiement.

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille.

Le formulaire est à transmettre avant le 31 octobre 2024 dans la limite des fonds disponibles

VACANCES

Prix Réduit et Prix Mini

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- L'assurance de l'opérateur touriste n'est pas inclus dans le prix (facultative)

TITRES CULTURE

CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge (4,50€). Le paiement peut se faire par :

Chèque à libeller au nom de **GLADY** ou **PAIEMENT EN LIGNE PAR CB**

Vous pouvez effectuer une (200€) ou deux (2 fois 100€) commandes de titres culture par an.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

Le formulaire est à transmettre au plus tard 1er Décembre 2024 pour les demandes en ligne et le 30 Novembre 2024 pour les formulaires papier.

La durée de validité du titre culture est de 18 mois après l'année d'émission



Commande	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	104,50 €	100 €	200 €
2 commandes	54,50 €	50 €	100 €

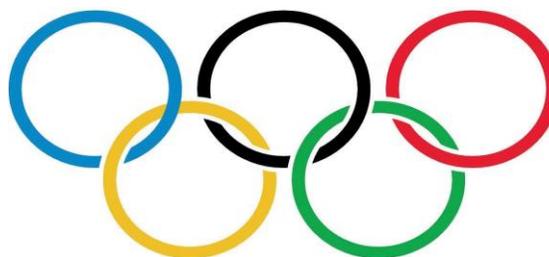


La CFDT a obtenu le paiement en ligne des Titres Culture

PRESTATION SPORTS LOISIRS CULTURE ADULTES

Cette prestation n'est pas en place dans votre région, elle est réservée aux enfants des agents.

La **CFDT** revendique que les agents de la fonction publique hospitalière doivent être soutenus dans leurs activités sportives, de loisirs ou culturelles.



NAISSANCE/ADOPTION



Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant. **Le montant est de 180 €**

Date limite d'envoi : 6 mois après la naissance ou l'adoption.

GARDE D'ENFANT DE 0 À 6 ANS-CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée. Vous devez compléter l'attestation de garde

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre
Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 novembre 2023

CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Pour la garde d'enfants de 3 à 18 ans
La prestation prend en charge le soutien scolaire

Prestation versée pour chaque enfant.

La CFDT s'est battue et a obtenu cette prestation



Tranche de QF	Montant Plafond de la Prestation
Tranche 1	140 €
Tranche 2	135 €
Tranche 3	130 €
Tranche 4	125 €
Tranche 5	90 €
Tranche 6	70 €
Tranche 7	65 €
Tranche 8	60 €

PRESTATION ETUDES ET FORMATION



La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité

Attention pour cette prestation :

- > Cochez la case "demande la prestation PEEF" (Prestation Etude Education Formation)
- > Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- > Elle sera versée dans les 2 mois maximum après la validation du dossier

MONTANTS de base 2024 : Variable selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Études supérieures : **851 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE ENFANTS

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants à charge fiscale dans un club, une association ou autre organisme.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	50 €
Tranche 2	50 €
Tranche 3	50 €
Tranche 4	40 €
Tranche 5	40 €
Tranche 6	40 €
Tranche 7	40 €
Tranche 8	30 €

Au plus tard le 30/11/2024

ENFANTS

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Tranche de QF	Enfants et Adolescents avec Hébergement
Tranche 1	200 €
Tranche 2	170 €
Tranche 3	150 €
Tranche 4	135 €
Tranche 5	120 €
Tranche 6	110 €
Tranche 7	95 €
Tranche 8	85 €

Au plus tard le 31/01/2024

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (20 ans), dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.

**Prestation
NOEL DES ENFANTS
30€ par enfant
né entre le 01/01/2012 et le 31/12/2023
constitution du dossier CGOS avant
le 03/10/2024**

PRESTATION ENFANT EN SITUATION HANDICAP

Variable selon le quotient familial.

Montant de base : 800 € (pour un QF de 608)

Forfait minimum versé au-delà du QF 1300 : 180 €

Montant maximum : 1200 € (150% de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant 19 ans inclus en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.

Demande à transmettre avant le 30 novembre 2024.

Versement au fils de l'eau après la validation de la demande.



AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT



AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1. Aide accordée sur appréciation de la CPAS

2. Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 €

3. Montant plancher de 400 €

4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

=

8000 €

en 60 mois maximum

Les prêts sociaux : La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables.

Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €

AIDES REMBOURSABLES

Besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

UNE PRESTATION POUR CHAQUE AGENT HOSPITALIER

< 4000 € la durée maximum est de 50 mois

De 4000 € à 8000 € la durée maximum est de 60 mois

AIDES NON REMBOURSABLES

Une difficulté financière, un imprévu, une maladie, un problème familial, pensez aux AIDES NON REMBOURSABLES

Les mandatés CGOS CFDT (p.14) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.

Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant. Il sera étudié lors de la commission qui a lieu une fois par mois.

FONDS SOLIDARITE FAMILIAL

Cette prestation est versée :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

Le montant est de 750€ Brut.

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Obtenez gratuitement un renseignement juridique en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : www.cgos.info.rubrique Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateforme sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)



AIDE AUX ACTIONS SOCIALES COLLECTIVES

Cette prestation a pour but de favoriser le lien CGOS / établissement en soutenant financièrement des projets portés par l'établissement adhérent et les agents de l'établissement à hauteur de 50%. Le projet doit être validé par le CSE.

Bénéficiaires :

Le projet pour lequel l'aide est demandée doit être ouvert à l'ensemble des personnels en activité de l'établissement (y compris le personnel médical), relevant de l'action sociale du CGOS.

Le projet doit avoir une dimension sociale, de nature culturelle ou de loisirs, sportive ou de solidarité. Un projet par an par établissement.

AVANTAGES CONSO



- **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- **VOITURES NEUVES**
- **VOITURES OCCASIONS**

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région

Le montant de la participation CGOS est limitée à 500€ par an et par agent, plus 250€ par enfant de moins de 21 ans.

Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.



Accédez au site
Billetterie C.G.O.S :

www.avantages-loisirs.cgos.info

et découvrez les nombreuses
**OFFRES DISPONIBLES
EN LIGNE**



Accédez au site Loisirs
C.G.O.S :

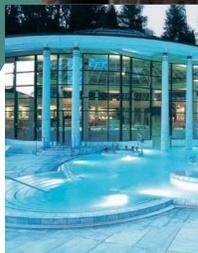
www.cgos.info

ou par tél au

01 70 56 59 24

du lundi au samedi

de 10h à 18H



DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite, vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS? Pensez à mettre votre dossier à jour.

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.

Sont prises en compte :

- relèvement de l'âge de 62 à 64 ans en cas d'invalidité
- les années de services effectifs accomplies par l'agent dans un ou des établissement(s) adhérant au C.G.O.S au moment de son départ à la retraite.
- prise en compte des années de service civil au même titre que le service militaire

Tranche d'Indice Majoré	Montant par année de service
< à 505	54 €
entre 506 et 765	49 €
> à 765	44 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.

PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

La prestation annuelle des retraités est versée au QF inférieur à 790. Il faut que le dossier soit mis à jour.



QF	Montant
< ou = 340	950 €
De 340,01 à 410	800 €
De 410,01 à 470	650 €
De 470,01 à 570	450 €
De 570,01 à 790	350 €
Date limite de la demande 30 Novembre 2024	

AGENDA

Prestation	Dernier Délai	Imposable	Non-imposable
Etudes, Education et Formation	31/07/2024	X	
Vacances Adultes et Familles	31/01/2025	X	
Vacances Enfants et Adolescents	31/01/2025	X	
Prestation Enfants en situation de Handicap	30/10/2024	X	
Chèques Vacances *	30/10/2024		X
Titres Culture *	30/11/2024 (papier) 31/12/2024 (en ligne)		X
Sports, Culture et Loisirs Adultes	30/11/2024	X	
Sports, Cultures et Loisirs Enfants et Adolescents	30/11/2024	X	
Loisirs et Accueils périscolaire	31/01/2025	X	
Annuelle Retraité	30/11/2024	X	
CESU	30/11/2024		X
Retraite	5 ans après départ	X	
Décès	6 mois après décès		X
Naissance	6 mois après naissance	X	

* Dans la limite des budgets

Les adhérents **CFDT** bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).

Cfdt: L'**ADHÉSION SERVICES** c'est **compris !**

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

Maladie :

La **CFDT** Santé Sociaux dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. La **CFDT** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle..

Aide financière :

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

Prestation Education :

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT** Santé Sociaux qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Protection Sociale :

La **CFDT** Santé Sociaux revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Pour la **CFDT** Santé Sociaux veut un accord national respectant un haut degré de solidarité. tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

Handicap :

la **CFDT** santé-sociaux revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap

Cela donnera plus d'attractivité à nos métiers en tension et à une fonction publique hospitalière à bout de souffle.

GRILLES INDICIAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Nouveau et Pratique

**Des grilles indiciaires
facile à consulter ...**



**VOS MANDATÉS CFDT
OCCITANIE
AU CGOS**

Toute l'équipe CFDT du CGOS se mobilise pour vous au cœur des différentes commissions

N'hésitez pas à nous contacter

BRACHET Sylvie (31)
cabassuts29@gmail.com

DIUMENGE Cyril (66)
diumengecyril@gmail.com

VESENTINI Laurent (11)

GUERRERO Yvette (34)
guerrero.yvette@yahoo.com

POULIN Isabelle (82)
pzabou@hotmail.fr

VIGNE Claudine (48)

Les adhérents **CFDT** bénéficient d'un accompagnement individualisé (ouverture de droits, mise à jour des dossiers, demandes de prestations...).



Rejoins-nous !

UNE QUESTION ?

Besoin d'être accompagné•e ?

Je contacte :